

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026 À 18H00

<p>Nombre membres élus : 23 Nombre membres élus en exercice : 23 Présents : 20 Représentés : 01 Votants : 21 Absents : 02</p> <p>Date de la convocation : 9 avril 2026</p> <p>Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :</p> <p>Et de la publication en ligne le :</p> <p>Le Maire,</p>	<p>Le Conseil Municipal d'Ambès, Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.</p> <p>PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ; Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sébastien BROUSTET, Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Grégory BORTOLATO, Eléanore LAPORTA, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain ARTIERE</p> <p>ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN, Christophe BOURDIEU</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Martine MAURY</p>
--	---

DÉLIBÉRATION N° 051 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Présentation par Mme Isabelle BESSE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 251-5 à L. 251-10 du Code Général de la Fonction Publique (article 32 et 32-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale) qui prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Vu la délibération n°024 05 2022 du 9 mai 2022 portant création du Comité Social Territorial (CST) commun ;

Vu la délibération n°045 09 2022 du 26 septembre 2022 portant précision sur les voix délibératives pour le collège ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de nommer les nouveaux représentants titulaires et suppléants de la Commune pour le CST ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ;

Considérant que se présentent à la candidature de membre du CST :

Membres titulaires : Gilbert DODOGARAY, Isabelle BESSE, Rémi PIET
Membres suppléants : Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Marie-Pierre FETIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, conformément à l'article L2121-21, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

- **DÉCIDE** la composition des représentants de la Commune au CST de la manière suivante :

Membres titulaires : Gilbert DODOGARAY, Isabelle BESSE, Rémi PIET
Membres suppléants : Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Marie-Pierre FETIS

Fait et délibéré le 22 avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

